



Séances ordinaires de la MRC - Année 2021

Considérant que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Veillez prendre avis que le calendrier ci-après a été adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil de la MRC pour 2021, ces séances se tenant le mercredi et débiteront à 20h00 :

-13 janvier 2021	-10 février 2021	-10 mars 2021	-14 avril 2021
-12 mai 2021	-9 juin 2021	-14 juillet 2021	-8 septembre 2021
-13 octobre 2021	-24 novembre 2021 (budget)	-8 décembre 2021	

Rémi Raymond
Directeur général et
Secrétaire-trésorier